PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 03 SEPTEMBRE 2026 - A 18 H 30

Le 03 septembre 2026 à 18 h 30, en application des articles L 2121-7 et L 2122-8 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni le Conseil Municipal, en séance ordinaire.

Etaient présents : Jean-Charles VITAUX, Denis ROUTIER, Cindy BARBÉ, Germain BOIVIN, Valérie RENIER, Jérôme MAILLARD, Madgid BORDJI, Richard VACOSSAINT, Hélène PETIT, Romain HÉMART (jusque 19 h 28). Amandine WAYER, Morgane MARCHAL.

Absents excusés : Claire SPICKER, Véronique BUIGNET, David BLONDIN, et Romain HEMART (à partir de 19 h 28)

Absent : Néant

Pouvoirs :

- David BLONDIN donne pouvoir à Jean-Charles VITAUX,
- Véronique BUIGNET donne pouvoir à Morgane MARCHAL.

Quorum : Atteint

La secrétaire de séance désignée est Madame Valérie RENIER.

Le procès-verbal de la séance du 05 juin 2026 est soumis au vote de l'assemblée. Aucune remarque n'est faite sur ce procès-verbal, accepté à l'unanimité.

On passe à l'ordre du jour :

Ordre du jour :

1. **Avis sur le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUiH) 3ème arrêt,**
2. **CCVS – Désignation des représentants de la commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT),**
3. **Instauration de la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation (TVLH),**
4. **Suppression de trois emplois à temps complet :**
 - **1 poste Rédacteur Principal de 1ère classe,**
 - **2 postes agent de maîtrise,**
5. **Création d'un Contrat Unique d'Insertion (PEC) – Renfort au service technique pour des travaux d'entretien des locaux communaux, le service à la cantine et divers,**
6. **Modification de l'article 33 « Le jardin du Souvenir » du règlement intérieur du cimetière,**
7. **Modification tarifaire des encarts publicitaires du Bulletin Municipal,**
8. **Territoire d'Energie Somme – Travaux de déplacement d'un mat d'éclairage public sur la zone des Quarante,**
9. **Informations et questions diverses.**

Le Maire, Jean-Charles VITAUX		La Secrétaire, Valérie RENIER	

1. **Avis sur le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUiH) 3ème arrêt,**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :
Article 1er : La commune de BEAUCHAMPS émet un avis favorable sur le Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la CCVS arrêté par délibération du 30 juin 2026.

Article 2 : La commune de Beauchamps demande que sur le plan de zonage soit interverti la zone APV en NPV conformément au PLU de Beauchamps.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette décision portant le n° 2026-049.

2. **CCVS – Désignation des représentants de la commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT),**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention,

- Désigne :
 - M. Jean-Charles VITAUX : jc.vitaux@icloud.com 8 rue du Saut du Loup 80770 BEAUCHAMPS Tél 06.16.16.91.95.
 - M. Richard VACOSSAINT : vacosaint.richard@orange.fr 4 rue de Bouvaincourt 80770 BEAUCHAMPS 06.48.17.85.85.

afin de siéger au sein de la CLECT,

- Autorise Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette décision portant le n° 2026-050.

3. **Instauration de la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation (TVLH),**

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1406 bis du Code Général des Impôts permettant au conseil municipal d'instituer la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation (TVLH).

Il rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune.
Il invoque la nécessité de lutter contre la vacance des logements sur le territoire communal et l'intérêt d'inciter les propriétaires à remettre leurs biens sur le marché locatif.

Une discussion s'installe au sein de l'assemblée avec des avis partagés sur l'instauration de cette taxe.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reporter d'un an la décision d'instituer sur le territoire de la commune, la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation (TVLH) qui unifie les régimes de Taxe d'Habitation sur Les Logements Vacants (THLV) et de Taxes sur les Logements Vacants (TLV).

Le Maire, Jean-Charles VITAUX		La Secrétaire, Valérie RENIER	

4. Suppression de trois emplois à temps complet :

– 1 poste Rédacteur Principal de 1ère classe,
– 2 postes agent de maîtrise,

Après avis du Comité Social Territorial (CST) du Centre de Gestion sur les avancements de grades, sur le rapport du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter la suppression des trois postes suivants :

- Rédacteur principal de 1ère classe (1 poste),
- Agent de maîtrise (2 postes).

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette décision portant le n° 2026-051.

Monsieur Romain HEMART quitte l'assemblée à 19 h 28.

5. Création d'un Contrat Unique d'Insertion (PEC) – Renfort au service technique pour des travaux d'entretien des locaux communaux, le service à la cantine et divers,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'accepter de créer un Contrat Unique d'Insertion (PEC) à temps non complet, à raison de 21/35e, à compter du 16 novembre 2026 pour une durée d'un an, afin d'effectuer les tâches suivantes :
 - Entretien de divers locaux communaux,
 - Service des repas à la cantine scolaire,
 - Assistance auprès des élèves à la cantine et à la garderie.

- D'indiquer que la rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail,
- De charger Monsieur le Maire de prendre attache auprès des organismes chargés des recrutements,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires pour mener à bien ce contrat.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette décision portant le n° 2026-052.

6. Modification de l'article 33 « Le jardin du Souvenir » du règlement intérieur du cimetière,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De modifier l'article 33 – Le jardin du souvenir, comme suit :

« Article 33 – Le jardin du souvenir
Seule la dispersion des cendres humaines est autorisée dans le puits prévu à cet effet. Les cendres pourront y être dispersées après accord préalable de la commune de Beauchamps. La dispersion des cendres pourra être effectuée soit par les familles elles-mêmes soit par des personnes habilitées.
Uniquement des fleurs coupées naturelles peuvent y être déposées. Elles seront enlevées périodiquement par les dépositaires. En cas de nécessité, le service technique pourra enlever les fleurs lorsque cela sera jugé nécessaire.

L'inscription du défunt comprenant le prénom, le nom marital, le nom de naissance, l'année de naissance et l'année de décès sous la forme suivante :
« Prénom NOM
Née NOM
19XX – 20XX »
sera gravée sur la plaque de marbre apposée sur le mur du cimetière. La police d'écriture sera « AGARAMOND ».

Le Maire, Jean-Charles VITAUX		La Secrétaire, Valérie RENIER	

Toute autre demande ne sera autorisée que sur accord écrit du Maire.
Le texte à graver en langue étrangère devra être traduit par un traducteur agréé avant accord du maire et la preuve écrite sera gardée en mairie. »

- Que le règlement modifié sera joint dans son intégralité à la présente délibération.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette décision portant le n° 2026-053.

7. Modification tarifaire des encarts publicitaires du Bulletin Municipal,

Monsieur le Maire propose de réactualiser le tarif des encarts publicitaires du prochain bulletin municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accepter la modification des tarifs des encarts publicitaires comme ci-dessous :

- Un encart de 9 cm x 6 cm : 80 €
- Un encart de 19 cm x 6 cm : 110 €
- Un encart de 9 cm à 19 cm : 160 €
- Un encart de 13 cm x 19 cm (1/2 page) : 240 €

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette décision portant le n° 2026-054.

8. Territoire d'Energie Somme – Travaux de déplacement d'un mat d'éclairage public sur la zone des Quarante,

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un mât d'éclairage public situé Chemin de la Bresle sur la Zone les Quarante a été implanté par erreur à l'origine sur la parcelle section E n° 628 appartenant aux TRANSPORTS METTELLE. Il convient de le reposer sur le domaine public communal. TE 80 doit chiffrer le montant des travaux.

9. Informations et questions diverses

- **Informations diverses :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée :

- Qu'il a rencontré les propriétaires de l'habitation du 12 Rue de Mantes pour lequel un problème de stationnement de véhicules sur la chaussée a été constaté. Ces habitants nouvellement arrivés vont effectuer des travaux de décaissement de terre devant leur habitation pour permettre le stationnement des véhicules dans l'enceinte de leur propriété. Dans l'attente, Monsieur le Maire les a invités à se stationner Rue à l'eau.

- Que l'Adjointe technique Principale de 1ère classe, à temps non complet (27.5/35e), chargée du service restauration scolaire et de l'entretien de divers locaux, fera valoir ses droits à la retraite à compter du 1er décembre 2026,

- Que la subvention au titre du « Fonds Vert » sollicitée auprès de l'Etat en vue de la réhabilitation du logement communal sis au 2 rue de la Mairie, a été accordée suivant arrêté du 17 août 2026. L'aide attribuée est fixée à la somme de 33 886 € correspondant à un montant de dépense subventionnable de 52 174.50 € (contre 67 774.50 € HT estimé pour la totalité des travaux). Les postes peintures intérieures, sols souples et divers ont été retirés.

Le Maire, Jean-Charles VITAUX		La Secrétaire, Valérie RENIER	

- Avoir reçu un courrier daté du 22 juillet 2026, écrit conjointement par le Préfet de la Somme et l'Inspecteur d'académie concernant le plan d'urgence pour l'adaptation climatique des établissements éducatifs. Un diagnostic gratuit des locaux éducatifs a été déposé via la plateforme demarche.numerique.gouv.fr. en date du 24 juillet 2026. A ce jour, la commune reste en attente d'une prise de contact.

- Que les Transports METTELLE ont procédé à la démolition d'une partie de l'ancienne sucrerie courant juillet. Les travaux vont se poursuivre par la démolition des anciens bureaux et du bâtiment en tôle appelé « le laboratoire ». Les travaux sont prévus du 8 au 10 septembre 2026. La cheminée sera, quant à elle, démantelée ultérieurement.

- Que la commune a participé financièrement au voyage scolaire du 17 au 27 mai 2026 à Hambourg en Allemagne pour 2 élèves sur 3 (le 3e élève ayant déjà bénéficié d'une aide dans l'année pour un voyage scolaire). Le coût du séjour était de 440 €. La participation de la Commune s'élève à 160 € (80 € x 2 enfants) suivant délibération n° 2021-049 du 16/12/2021.

- Que le contrôle des hydrants sera effectué le 10 septembre prochain par l'entreprise Hydra - Lhotellier Eau de Blangy sur Bresle, mieux disante dont le montant de la prestation s'élève à 1 384.80 € TTC, contre 1 641.60 € TTC pour la société Véolia de Dieppe,

- Que le devis concernant la création d'une aspiration sur l'étang privé situé Rue du Lieu Dieu a été signé pour la somme de 7 470.24 € HT (soit 8 964.29 € TTC). Les travaux devraient avoir lieu les 21 et 23 septembre 2026,

- Que Territoire d'Energie de la Somme est en attente de la livraison des matériels pour démarrer les travaux relatifs aux feux « vert récompense »,

- Que la sécurité civile sera présente sur la commune du 7 au 18 septembre 2026,

- Qu'une réunion publique de lancement de l'opération « participation citoyenne » a été organisée le 27 juillet 2026, à la salle polyvalente, en partenariat avec la gendarmerie nationale. Les membres du Conseil Municipal seront consultés pour arrêter une liste de personnes amenées à contribuer à la prévention de la délinquance et des actes d'incivilité, dans un esprit de solidarité et de proximité.
- Que le 1er septembre 2026, le Père Maurice SANGWA MUYUMBA a été nommé curé de la paroisse Notre Dame du Val de Bresle. Il remplace le Père Armel LUKU.

- **Questions diverses :**

Monsieur MAILLARD informe que les travaux de tirage de câbles HTA dans les forages Rue du Lieu Dieu pour le compte d'Enedis se passent bien. Mais signale que la chaussée est bien abîmée.
Il interroge aussi Monsieur le Maire sur la remise en état de la chaussée entre le pont de la pêcherie et celui mitoyen avec Gousseauville. Monsieur le Maire répond que la société Enedis s'est engagée à refaire les accotements et à traiter le ruissellement de la chaussée.

Madame BARBÉ informe :

- Avoir reçu une association portant le nom « Le collectif patate » qui sollicite la commune pour l'accès à des salles dans le but de promouvoir l'insertion professionnelle.
- Que le Président du club de tennis souhaite que le grillage du court soit retendu.

Monsieur le Maire répond favorablement à ces 2 demandes.

Madame MARCHAL informe que les nouveaux propriétaires de l'habitation située au 2 Rue d'Incheville, stationnent leurs véhicules sur le trottoir, réduisant ainsi la visibilité et la largeur de la chaussée passante de la RD2.

Monsieur VACOSSAINT a été sollicité pour « vitesse excessive » Rue d'Embreville. Réponse de Monsieur le Maire : des contrôles radar seront demandés.

Le Maire, Jean-Charles VITAUX		La Secrétaire, Valérie RENIER	

Madame RENIER fait un point sur :

- La rentrée des classes :

La rentrée s'est bien passée. L'effectif total des élèves inscrits à Beauchamps est de 64. La répartition est la suivante :

 - Maternelle : 2 TPS, 6 PS, 13 MS,
 - Primaire école du Parc : 14 CE2, 8 CM1,
 - Primaire école des Hortensias : 12 CM1 et 9 CM2.

La mise en place fin août du nouveau logiciel de réservation des repas de la cantine et de la garderie donne satisfaction. Les parents se sont bien adaptés à cette évolution. La fréquentation de la cantine est très importante.

Monsieur le Maire a rendu visite aux enseignantes qui sont satisfaites de la rentrée.

- La bibliothèque :

L'opération mise en place avec Synapse est compromise faute de participants. Monsieur le Maire propose de relancer cette information par la distribution d'un flyer dans les boîtes aux lettres des administrés.

Le jeudi 17 septembre 2026, à 14 h 00, aura lieu à la bibliothèque de Beauchamps, la cérémonie de clôture du 11e prix Littéraire des Villes Sœurs organisée par la CCVS. A cette occasion, le dépouillement des votes du public et le dévoilement du lauréat 2026 seront réalisés.

Vendredi 2 octobre 2026, de 17 h 30 à 19 h 30, sera organisé un concours de puzzle. Une équipe de 2 à 4 personnes à partir de 12 ans devra être constituée, sur inscription obligatoire auprès de la bibliothèque de Beauchamps, par téléphone 03 22 61 04 64, par mail bibliothèque.beauchamps80@gmail.com, ou auprès de la bibliothécaire.

Monsieur ROUTIER informe l'assemblée d'un projet de réfection de la salle paroissiale. Celui-ci s'est rendu sur les lieux accompagné de Monsieur BOIVIN et du responsable technique. Il développe l'idée de : supprimer le couloir, conserver les 2 portes et 3 fenêtres côté rue, supprimer la porte d'accès à l'arrière sans issue, refaire l'isolation, équiper le local d'un WC répondant aux normes PMR, créer un parking en vue du stationnement des véhicules.

Monsieur le Maire ajoute qu'un emplacement pour un véhicule funéraire serait le bienvenu pour les célébrations de deuil. Madame BARBÉ propose une place de stationnement pour personne PMR.

Monsieur VACOSSAINT se renseigne sur le mur de soutènement défectueux situé à l'arrière de cette salle et mitoyen avec l'habitation du 10 Impasse des Rosiers. En effet, du lierre et des arbres fragilisent le mur en mauvais état. Monsieur le Maire répond que dans un premier temps, le service technique communal va retirer le lierre grimpant sur le mur de l'église et déboucher la gouttière de la salle. Une entreprise de maçonnerie sera ensuite contactée pour estimer le coût des travaux de cette réparation.

La séance est levée à 20 h 33.

Le Maire, Jean-Charles VITAUX		La Secrétaire, Valérie RENIER	